

CONSIGNES APRÈS TRAITEMENT

TRAITEMENT DES PUCES

À conserver après le passage de votre technicien SANIPURE.

Le traitement continue d'agir après le passage du technicien. Ces consignes protègent votre santé et celle de vos animaux, et favorisent l'efficacité du traitement. Les délais à respecter vous sont indiqués par le technicien : ils dépendent des produits utilisés et de leurs prescriptions.

RETOUR

À la fin du délai indiqué par le technicien

SURFACES TRAITÉES

Pas de lavage avant le délai indiqué

ANIMAUX

Protection antiparasitaire maintenue

01 RÉINTÉGRATION DU LOGEMENT

- Revenir dans le logement uniquement à la fin du délai d'exclusion indiqué par le technicien.
- Ce délai dépend des produits employés et de leurs prescriptions : il n'existe pas de durée valable pour tous les traitements.
- Respecter strictement ce délai pour les animaux et les personnes sensibles : nourrissons, femmes enceintes, personnes souffrant de troubles respiratoires.
- En cas de doute sur la durée, appeler SANIPURE avant de revenir.

02 AÉRATION

- Dès le retour, ouvrir largement les fenêtres des pièces traitées.
- Aérer pendant la durée indiquée par le technicien, conformément aux instructions transmises : elles tiennent compte des produits utilisés.

03 REPRISE DE L'ASPIRATION

- Reprendre l'aspiration à partir du moment et au rythme recommandés par le technicien.
- Insister sur les sols, plinthes, tapis, dessous de meubles et zones de repos des animaux.
- Les vibrations de l'aspirateur incitent les puces à sortir de leurs cocons : elles entrent alors au contact du produit.
- Après chaque passage, jeter le sac ou vider le réservoir dans un sac fermé, à l'extérieur du logement.

04 LAVAGE DES SURFACES TRAITÉES**À RESPECTER**

Ne pas laver les sols et surfaces traités avant le délai indiqué par le technicien.

Ni serpillière, ni vapeur, ni shampooineuse : le produit doit rester en place pour agir sur les puces qui émergent.

- Nettoyer avant usage les surfaces destinées au contact des aliments (plans de travail, tables), selon les consignes reçues.
- Remettre les textiles en place uniquement après l'autorisation du technicien.

05

PROTECTION ANTIPARASITAIRE DES ANIMAUX



- Maintenir la protection antiparasitaire des chiens et des chats sur la durée prescrite par le vétérinaire.
- Un animal non protégé peut ramener des puces et relancer l'infestation.
- Laver régulièrement les paniers, couvertures et couchages des animaux.

ATTENTION : ne jamais utiliser un antiparasitaire destiné aux chiens sur un chat sans validation vétérinaire.

06

LE CYCLE DES PUCES



- Les puces se développent en quatre stades : œuf, larve, nymphe protégée dans un cocon, puis adulte.
- Le cocon est un stade particulièrement résistant : les produits l'atteignent difficilement.
- Les adultes en sortent progressivement, parfois plusieurs semaines après l'intervention, sous l'effet des vibrations, de la chaleur ou de la présence d'un animal ou d'une personne.
- Observer encore quelques puces après le traitement ne signifie donc pas nécessairement que celui-ci est inefficace.

07

QUAND NOUS CONTACTER



- Les puces restent nombreuses, ou leur nombre ne diminue pas au fil des semaines.
- Les piqûres persistent ou reprennent après plusieurs semaines.
- Des puces ont pu être réintroduites : animal non traité, nouvel animal, local voisin infesté.

Selon l'évolution de l'infestation, un contrôle ou une intervention complémentaire peut être nécessaire : contactez SANIPURE.



EN CAS DE GÊNE OU DE MALAISE

Quitter la pièce, aérer et contacter un médecin ou le centre antipoison, en indiquant le traitement réalisé.

À SAVOIR

Les consignes du technicien et les prescriptions des produits employés prévalent sur ce document. Conservez-le jusqu'à la fin du suivi de votre traitement.